

Commune de HUDIVILLER

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Nancy
Communauté de Communes
des Pays du Sel et du Vermois

PV 2023-7

Procès-verbal
du Conseil Municipal
du 10/10/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9 présents : 9 votants : 9	L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OSTER, Maire <u>Etaient présents</u> : Mmes Corinne BERG, Catherine COURTOIS, Véronique DEL FABRO, Vanessa MONIN- MULLER, MM. Martin MONANGE, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Patrick MALCONTENTI. Marc SCHEIDER <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Martin MONANGE
Convocation : 04/10/2023 Quorum : 5	

Ordre du jour :

- 2023-39 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2023
- 2023-40 : Bail de chasse avec l'ACCA d'Hudiviller
- 2023-41 : Coupes de bois 2023
- 2023-42 : Demande de mise à disposition d'un radar automatique RD 400

Objets divers .

OBJET 2023-39 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2023

Le conseil municipal après lecture du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023, l'approuve à l'unanimité.

OBJET : 2023-40 : Bail de location de chasse avec l'ACCA d'Hudiviller

Monsieur le Maire rappelle que L'ACCA d'Hudiviller bénéficie d'un bail de location du droit de chasse allant de la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2023 pour une superficie totale de 5 ha 13 a 06 ca dont 11 ha 67 a 00 ca situés sur le territoire de Rosières -aux-Salines. Le bail étant arrivé à échéance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à son renouvellement.

Monsieur Patrick OSTER, membre de l'ACCA ne prend pas part au délibéré, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et autorisés,

décide de renouveler le bail aux conditions suivantes :

- le Cahier des Clauses Générales de la chasse en forêt communale est approuvé,
- le bail sera accordé pour une durée de 3 ans 5 mois et 16 jours afin de l'ajuster sur la période de chasse soit du 14 octobre 2023 au 31 mars 2027,

- le loyer initial est fixé à 160,00 € (cent soixante euros) payable et révisable selon les modalités définies à l'article 10 et à l'article 13 du CCG,

Autorise le Maire à signer le bail et le charge d'établir les titres de recette correspondants.

OBJET 2023-41 : Coupes de bois 2023

Monsieur le Maire donne lecture de l'état d'assiette des coupes de l'exercice et demande au conseil municipal de se prononcer sur la destination des coupes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'exercice présenté
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette en 2023
- Fixe les coupes pour l'exercice 2024-2025 et la destination comme suit :
Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers unités de gestion n° 8 et 13
- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre :

Essences	Toutes
Ø minimum à 1.30 m	35 cm

- Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.
- Décide pour les autres produits, le partage sur pied entre affouagistes.
- Désigne, comme bénéficiaires solvables :
M Patrick PIERRET
M Gaël GRANDJEAN
Mme Corinne BERG.
Qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.
- Décide de répartir l'affouage par feu.
- Fixe la taxe d'affouage à 9,00 € le stère

OBJET 2023-42 : Demande de mise à disposition d'un radar autonome sur la RD 400

Monsieur le Maire rappelle que la vitesse des véhicules reste parfois excessive sur la RD 400. Afin de pouvoir palier à cet état, il demande aux conseillers de se prononcer sur la mise en place d'un radar autonome dit de chantier sur cette voie afin de dissuader les automobilistes qui ne respectent pas la limite de vitesse fixée à 50 Km/h.

Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré,
par 4 voix pour (Vanessa MONIN-MULLER, Xavier SIMONIN, Patrick MALCONTENTI, Martin MONANGE), 3 voix contre (Corinne BERG, Marc SCHEIDER, Catherine COURTOIS), 2 abstentions (Véronique DEL FABRO, Patrick OSTER)

Décide la mise en place d'un radar autonome sur la RD 400.

Objet divers :

Demande d'urbanisme :

Le Maire donne lecture des demandes d'urbanisme enregistrées depuis le début de l'année.

Zone 1AU :

Le conseil donne son accord pour lancer la consultation de portage communal de l'aménagement de la Zone 1AU.

8 rue de Rosières :

Le conseil vote unanimement la dépense liée au besoin d'étayage de la toiture du 8 rue de Rosières suite à la rupture d'une poutre dans la grange.

La pose de grillage est également validée et nous sommes en attente d'une réponse de la CC

Le conseil valide également la nomination d'un maître d'œuvre pour gérer toutes les étapes de la démolition du bâtiment, et vote à l'unanimité les dépenses qui en découlent.

CC des pays du Sel et du Vermois – déchets :

La distribution des nouveaux bacs de déchets commence bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, lève la séance.

Le Maire,
Patrick OSTER

Le Secrétaire de séance,
Martin MONANGE